



## Conseil de sécurité

Soixante-quatrième année

**6071<sup>e</sup>** séance

Mercredi 21 janvier 2009, à 10 h 45  
New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Ripert . . . . .	(France)
<i>Membres :</i>	Autriche . . . . .	M. Mayr-Harting
	Burkina Faso . . . . .	M. Kafando
	Chine . . . . .	M. Liu Zhenmin
	Costa Rica . . . . .	M. Urbina
	Croatie . . . . .	M. Skračić
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M <sup>me</sup> DiCarlo
	Fédération de Russie . . . . .	M. Safronkov
	Jamahiriya arabe libyenne . . . . .	M. Dabbashi
	Japon . . . . .	M. Takasu
	Mexique . . . . .	M. Heller
	Ouganda . . . . .	M. Mugoya
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M. Quarrey
	Turquie . . . . .	M. İlkin
	Viet Nam . . . . .	M. Hoang Chi Trung

### Ordre du jour

La situation en Côte d'Ivoire

Dix-neuvième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (S/2009/21)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.

09-21514 (F)



*La séance est ouverte à 10 h 55.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation en Côte d'Ivoire**

#### **Dix-neuvième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (S/2009/21)**

**Le Président :** Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter le représentant de la Côte d'Ivoire à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

*Sur l'invitation du Président, M. Djédjé (Côte d'Ivoire) prend place à la table du Conseil.*

**Le Président :** Je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, M. Choi Young-Jin, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Côte d'Ivoire et chef de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Choi à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2009/21, qui contient le dix-neuvième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire.

À la présente séance, le Conseil entendra un exposé de M. Choi Young-Jin, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Côte d'Ivoire et chef de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire. Je lui donne maintenant la parole.

**M. Choi :** Le dix-neuvième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONU CI) (S/2009/21), dont les membres sont saisis, constitue une mise à jour des développements

importants en Côte d'Ivoire depuis son dernier rapport (S/2008/645), publié le 13 octobre 2008.

Avec votre permission, Monsieur le Président, je voudrais axer ma présentation d'aujourd'hui sur les questions brûlantes de l'heure pour la Côte d'Ivoire, c'est-à-dire, l'identification de la population, le désarmement et les élections. Ces trois questions auront un impact direct et décisif sur l'avenir de la Côte d'Ivoire, voire sur une éventuelle stratégie de sortie de l'ONUCI.

En ce qui concerne ces trois questions cruciales, le rapport du Secrétaire général se réfère à deux événements importants survenus au cours des trois derniers mois. Le premier a trait à la décision du Cadre permanent de concertation (CPC), tenu à Ouagadougou le 10 novembre 2008. Le second porte sur la signature, le 22 décembre 2008, du quatrième Accord complémentaire à l'Accord politique de Ouagadougou, communément appelé « Ouaga IV ».

La décision majeure du CPC en novembre a été le report de l'élection présidentielle initialement prévue le 30 novembre 2008 et l'annonce que la nouvelle date pourrait être fixée en fonction des progrès réalisés dans l'identification de la population. La décision du CPC est aussi compréhensible qu'intrigante; elle est compréhensible au vu de l'importance historique de l'identification pour la population ivoirienne. La question de l'« ivoirité » n'a pas seulement constitué un des problèmes sociopolitiques majeurs au cours des deux dernières décennies, mais est également au cœur de l'actuelle crise ivoirienne. Le règlement définitif de la question de l'identité nationale, qui pourrait être acquis dans quelques semaines, serait une avancée historique et stratégique.

La décision du CPC est intrigante car, pour la première fois, depuis la signature de l'Accord politique de Ouagadougou en mars 2007, le peuple ivoirien et la communauté internationale ne disposent ni d'une date ni d'une période pour les élections. Sans objectif, tout perd sa dynamique, y compris l'organisation d'un plan électoral, sa mise en œuvre, l'organisation logistique, un plan financier et même l'assistance prévue par la communauté internationale.

La décision du CPC fait état de la possibilité de fixer le nouveau chronogramme électoral en janvier 2009. Le Président Laurent Gbagbo a publiquement demandé à la Commission électorale indépendante de fixer une période électorale. Henri Konan Bédié et

Alassane Dramane Ouattara sont également d'avis qu'un nouveau chronogramme électoral devrait être fourni au peuple ivoirien et à la communauté internationale. Face à cette position unanime, la Commission, je crois, doit fournir, sans tarder, un chronogramme électoral avec des étapes précises.

Tel est le premier événement important. Quel est l'autre événement important? C'est la signature de Ouaga IV le 22 décembre 2008. Il contient deux points saillants : le premier concerne l'achèvement du désarmement deux mois avant l'élection présidentielle; quant au second, il s'agit du rétablissement de l'autorité de l'État dans le Nord au plus tard le 2 février 2009.

La disposition relative à l'achèvement du désarmement avant l'élection présidentielle est un changement crucial par rapport à Ouaga III de novembre 2007, qui n'envisageait que le contrôle des armes et non leur élimination, avant les élections. Le rétablissement de l'autorité de l'État dans le Nord, qui inclut également la magistrature, serait alors lié, entre autres, au règlement du contentieux sur la liste électorale.

Ainsi, l'impact de Ouaga IV sur le processus de paix en général et sur le processus électoral en particulier, pourrait être décisif. Il est trop tôt pour en mesurer l'ampleur, mais cela pourrait rendre la gestion du chronogramme électoral plus compliqué. J'espère pouvoir faire un rapport circonstancié à la prochaine réunion du Conseil de sécurité sur la Côte d'Ivoire.

Je ne saurais passer sous silence la frustration que nous partageons tous, en raison des retards enregistrés dans la tenue des élections ivoiriennes. Je voudrais cependant suggérer de placer les choses en perspective. Pour les populations ivoiriennes, le processus de paix resterait incomplet sans la solution des trois questions que sont l'identification, le désarmement et les élections. Au niveau des Nations Unies, nous ne saurions envisager une stratégie de sortie sans la tenue d'élections crédibles et la réunification effective du pays, sur la base d'un désarmement crédible. Dans ce cadre, bien qu'il risque de rendre le processus électoral plus compliqué, Ouaga IV, en plaçant le désarmement avant les élections et en dépit de la possibilité de constituer un prétexte pour retarder les élections, pourrait être vu comme un mécanisme régulant l'ordre de ces questions.

Pour ce qui est de l'identification, j'ai le plaisir de faire au Conseil de sécurité un rapport

encourageant. Aujourd'hui, plus de 3,5 millions de personnes ont été identifiées sur tout le territoire national. Ce chiffre prend du relief lorsque l'on fait observer que la plupart des Ivoiriens semblent admettre que l'objectif réaliste pourrait être bien en deçà des 11 millions de personnes initialement prévues. Qui plus est, le processus a été pratiquement mené à son terme dans les deux plus importants foyers politiques en Côte d'Ivoire, Abidjan et Bouaké.

Peut-être plus significatif est le fait que cette avancée historique et stratégique a été réalisée jusqu'à présent sans incident majeur. Qui aurait pu imaginer il y a seulement un an une telle évolution dans la conduite du processus d'identification? Très bientôt, des millions d'Ivoiriens vont obtenir leur carte d'identité nationale pour la première fois de leur vie, ce qui leur permettra de s'adonner librement à des activités économiques et de circuler librement, aussi bien à travers leur pays que dans les pays voisins. Il est émouvant de voir des personnes faire la queue dans les centres d'identification dès 4 heures du matin, dans le but d'être identifiées.

À l'image de l'évolution pacifique de l'identification, la paix et la stabilité ont été largement rétablies en Côte d'Ivoire, au point de permettre à l'ONUCI de proposer la réduction de sa force militaire d'un bataillon, dès mars 2009. L'opération d'identification doit en principe s'achever au printemps 2009. À ce moment-là, je serai en meilleure position de présenter un rapport sur les progrès des deux autres questions cruciales, à savoir le désarmement et les élections.

**Le Président :** Je remercie le Représentant spécial pour son exposé.

Je donne la parole au représentant de la Côte d'Ivoire.

**M. Djédjé (Côte d'Ivoire) :** Ma délégation voudrait saisir l'opportunité de cette séance du Conseil de sécurité consacrée au dix-neuvième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) (S/2009/21), pour présenter les récentes évolutions de la situation en Côte d'Ivoire, au nom du Gouvernement ivoirien.

Je voudrais d'abord, avant tout propos, féliciter le Secrétaire général pour la qualité de ce rapport qui tient compte des efforts fournis par les parties ivoiriennes en vue de mettre en œuvre le processus de

paix initié suite à la signature de l'Accord politique de Ouagadougou.

Nos remerciements vont également à l'endroit de la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois de janvier, assumée par la représentation de la République française. Au nom du Gouvernement ivoirien, nous voudrions encore une fois exprimer toute notre appréciation à l'Ambassadeur Jean-Maurice Ripert et à son équipe, pour la conduite exemplaire des travaux du Conseil.

Le Gouvernement ivoirien a examiné avec beaucoup d'attention le présent rapport du Secrétaire général qui rend compte de la situation en Côte d'Ivoire et présente des critères pour une éventuelle réduction progressive des effectifs militaires de l'ONUCI. Nous nous réjouissons du signal fort lancé par les Nations Unies à travers les recommandations du Secrétaire général visant à réduire la présence militaire de l'ONU en Côte d'Ivoire. Cela confirme les progrès notables accomplis depuis l'appropriation par les protagonistes ivoiriens du processus de sortie de crise, avec la signature de l'Accord politique de Ouagadougou.

C'est le lieu de remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, l'Ambassadeur Choi, pour son appréciation objective de la réalité ivoirienne et pour ses actions menées en faveur du retour effectif de la paix dans mon pays.

Ces progrès ont été consolidés par la signature, le 22 décembre dernier, d'un quatrième avenant à l'Accord de Ouagadougou, qui précise les modalités et le calendrier pour la conduite des opérations de désarmement des ex-combattants des Forces nouvelles et le démantèlement des milices, le lancement du processus de réunification des forces de défense et de sécurité ivoiriennes et l'achèvement du redéploiement de l'administration publique sur l'ensemble du territoire, y compris le redéploiement du corps préfectoral, de l'appareil judiciaire et de l'administration fiscale et douanière.

Je suis heureux d'annoncer que la mise en œuvre de ce quatrième accord a débuté, puisque le Gouvernement ivoirien a procédé, le jeudi 15 janvier 2009, à une double cérémonie marquant le retour de l'administration financière et judiciaire en zones centre, nord et ouest, c'est-à-dire les zones précédemment occupées par les Forces nouvelles.

À propos de l'administration financière, il faut indiquer qu'après une phase de sensibilisation en cours, l'ouverture des postes douaniers de Ouangolo, Pogo et Bouaké sera effective le 2 février 2009, c'est-à-dire dans moins de 10 jours. L'administration fiscale, quant à elle, est en train d'être déployée dans les ex-zones occupées.

Concernant l'administration judiciaire, quelque 380 membres du personnel judiciaire, comprenant des magistrats, des greffiers et des gardes pénitentiaires, ont été présentés à Bouaké et doivent être redéployés dans les zones centre, nord et ouest, dans le cadre de la restauration de l'autorité de l'État et du redéploiement de l'administration sur l'ensemble du territoire national.

La police et la gendarmerie sont également en train d'être redéployées pour soutenir les autres administrations. Les commissariats de police et les brigades de gendarmerie seront ouverts pour accueillir les 3 400 éléments des brigades mixtes dont la liste est en train d'être dressée par le centre de commandement intégré, qui est déjà en possession d'une partie du financement de cette opération.

Concernant l'identification des populations, le Gouvernement ivoirien vient de procéder, le 15 janvier 2009, au décaissement de la somme de 4,6 milliards de francs CFA, soit environ 10 millions de dollars, au bénéfice de la Commission électorale indépendante et de l'ensemble des structures nationales en charge du processus d'enrôlement, afin de poursuivre et d'achever l'opération en cours, dont la fin est prévue pour le 28 février 2009. Ce décaissement vient s'ajouter au montant de 2,3 milliards de francs CFA déjà décaissé au début du mois de janvier 2009, soit un total cumulé de 6,9 milliards de francs CFA, soit environ 14 millions de dollars, sur un total de 15 millions de dollars demandés par la Commission électorale indépendante pour déployer à travers tout le pays les 4 000 équipes restantes pour l'identification et l'inscription sur les listes électorales. Le prochain décaissement d'un montant de 2,7 milliards de francs CFA, soit environ 5 millions de dollars, s'effectuera dans le courant du mois de février 2009. Cet effort financier de l'État de Côte d'Ivoire est soutenu par la communauté internationale qui s'est engagée, par le biais de l'ONUCI, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de l'Union européenne.

Au jour d'aujourd'hui, plus de 3 millions et demi de personnes ont été identifiées, soit plus de la moitié des 6 millions et demi à 7 millions de personnes escomptées pour constituer le corps électoral. Comme on peut le constater, le processus électoral se présente sous de bons auspices et, à la mi-février, le Cadre permanent de concertation de l'Accord de Ouagadougou pourrait se réunir et faire des propositions de dates à la Commission électorale indépendante pour la tenue des élections présidentielles, probablement au dernier trimestre de 2009.

La Côte d'Ivoire est certainement un pays solide, mais la persistance de la crise a fini par amenuiser les ressources financières de l'État et à mettre à mal son équilibre financier. C'est pourquoi mon gouvernement demande de l'aide pour permettre de financer les actions liées notamment à la démobilisation des ex-combattants, à la restauration de l'Autorité de l'État et au redéploiement de l'administration publique sur l'ensemble du territoire national, et d'une façon générale à la consolidation de la paix.

À propos de la consolidation de la paix, j'aimerais saisir l'occasion qui m'est offerte aujourd'hui pour remercier le Gouvernement français pour les appuis qu'il ne cesse d'apporter à la Côte d'Ivoire dans les instances compétentes en vue d'une réduction substantielle de la dette ivoirienne, nécessaire à la relance de notre économie et à la reconstruction postcrise.

J'aimerais pour terminer appeler l'attention du Conseil sur une situation qui devient presque un problème humanitaire. Il s'agit des sanctions individuelles imposées jusqu'à présent à M. Charles Blé Goudé, M. Eugène Kouadio Djué et M. Martin Fofié Kouakou. La guerre est terminée et ces trois personnalités jouent un rôle important dans le processus de sortie de crise. Ma délégation souhaite qu'il soit mis fin à cette dure épreuve, qui devient dramatique pour ces oubliés du processus de réconciliation nationale.

**Le Président** : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur la liste. Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

*La séance est levée à 11 h 15.*